

# LES CHANTIERS / CARRIÈRES

La problématique des plantes exotiques envahissantes est récurrente au sein des chantiers et des carrières. Ces milieux subissent des modifications qui ont souvent pour effet de mettre le sol à nu. L'apport de terres ou de granulats mais aussi les déplacements des machines favorisent la dispersion des semences et des jeunes plants.



## GESTION PREVENTIVE

La gestion préventive au sein des chantiers et/ou sur les sites de carrière joue un rôle prépondérant dans la lutte contre l'ambrosie. Les activités induisent un fort risque d'envahissement tout au long des travaux et les opérations de prévention demandent une très bonne coordination. Ainsi, plusieurs actions peuvent être mises en place pour éviter l'installation de la plante ou l'aggravation de l'envahissement :

- Prévoir pour les marchés publics une **clause « ambrosie »** dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), notamment dans les départements dotés d'**arrêtés** préfectoraux imposant la lutte contre l'ambrosie.

- Pour les chantiers privés, rappeler au propriétaire ses **obligations** lors de la délivrance du permis de construire.
- Contrôler la présence de **semences dans les intrants** (provenance des matériaux utilisés, etc.). Vérifier l'utilisation antérieure des engins et les **nettoyer**.
- Couvrir les tas de terre/granulats par couvert **végétal**, **paillis** ou **membrane textile**.
- Prévoir sur les chantiers de grande ampleur en zone envahie, la mise en place d'un **dispositif destiné à nettoyer les pneus et les roues** des véhicules circulant sur les zones de travaux qui permet de limiter la dissémination des semences.

## GESTION CURATIVE (TABLEAU CI-DESSOUS)

TECHNIQUES	AVANTAGES	INONVENIENTS	APPLICATION PRECAUTIONS
<b>Arrachage manuel</b>	Technique la plus efficace pour un nettoyage complet de la zone	Limitée à des surfaces réduites Coût Temps de travail Pénibilité Exposition au pollen	Port protections <b>Arracher avant la floraison</b> pour une meilleure efficacité et pour éviter l'exposition au pollen <i>Les personnes sensibles ne doivent pas arracher les plants d'ambrosie</i>
<b>Désherbage mécanique</b> <b>Fauchage</b>	Destruction précoce de l'ambrosie De 75 à 90% d'efficacité	Efficacité liée aux conditions climatiques Risque de nouvelles levées Accessibilité aux sites envahis réduite Plusieurs passages sont nécessaires	Deux passages sont nécessaires : un premier avant pollinisation et l'autre avant grenaison
<b>Désherbage thermique</b>	Destruction précoce de l'ambrosie Jusque 100% d'efficacité	Coût en équipement Fréquence d'intervention annuelle élevée Bilan énergétique élevé (combustion de gaz)	2 techniques : - Flamme directe ou indirecte (plutôt en avril-mai, stade jeune de la plante) - Eau chaude, vapeur (effets encore aléatoires) : utilisation stade jeune de la plante même si efficace à tous les stades
<b>Désherbage chimique</b>	Efficacité sur de grandes surfaces	Coût Impact environnemental et sanitaire Respect de la réglementation phyto et	Choix du produit le plus adéquat en fonction du stade de développement de l'ambrosie Protections réglementaires pour la santé et l'environnement



Les **Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** sont également des lieux fréquemment envahis. L'exploitant est le responsable du management du risque ambrosie sur le terrain et les mêmes méthodes de gestion que celles pour les chantiers et carrières s'appliquent. Notons qu'une ISDI est soumise à la législation des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** avec nécessité de remise en état et d'intégration paysagère après exploitation.

## QUI INTERVIENT ?

Tous les acteurs d'un chantier sont concernés : le **maître d'ouvrage**, le **maître d'œuvre** et les **entreprises**.

Le **maître d'ouvrage** est responsable de la prévention et de l'élimination de l'ambrosie. Il décide d'intégrer le risque ambrosie dans son opération et donne aux entreprises les moyens de lutte.

Le **maître d'œuvre** présente au maître d'ouvrage les modalités techniques de gestion de l'ambrosie. Il s'assure de la prise en compte des choix du maître d'ouvrage par les entreprises et rend compte du management du risque ambrosie tout au long du chantier.

Les **entrepreneurs** mettent en œuvre les techniques de lutte retenues et/ou les proposent selon les conditions du marché. Ils doivent éviter toute contamination des chantiers et assurer la destruction de la plante. Ils doivent également veiller à la protection des salariés si la plante est présente (port des équipements de protection individuelle adaptés).

Pour faciliter la lutte et impliquer les entreprises en charge des travaux, les **collectivités et autres acteurs publics** peuvent faire figurer une clause « ambrosie » dans le cahier des charges des appels d'offre puis faire vérifier son application par un référent ambrosie. Ils peuvent également informer les habitants de la prise en compte de l'ambrosie sur les chantiers lors de la remise du permis de construire.



## EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE

### AVANT LES TRAVAUX :

- Se renseigner sur la réglementation locale
- Se renseigner sur l'historique de présence de la plante sur le site (auprès des différents acteurs locaux : ARS, FREDON, référent ambrosie, etc.)
- Entre juin et octobre, visiter, constater la présence ou l'absence et, le cas échéant, détruire le plus rapidement possible à l'aide d'une des techniques proposées sur la page précédente
- Sensibiliser le personnel du chantier
- Vérifier que le matériel et les intrants (terres végétales, granulats, etc.) utilisés ne contiennent pas de semences d'ambrosie

### PENDANT LES TRAVAUX :

- Couvrir les tas de terre /remblai
- Nettoyer les engins mis en contact avec des semences
- Contrôler régulièrement les levées des plantes
- Si l'ambrosie apparaît l'éliminer systématiquement (si possible avant sa floraison)
- Si possible laisser la terre contenant des semences sur place et réaliser l'ouvrage par-dessus ou la réutiliser en remblai en profondeur

### APRÈS LES TRAVAUX :

- Installer l'aménagement paysager et un couvert végétal sur les sols dénudés dès que possible
  - Installer un **paillis** sur les surfaces souhaitées sans couvert végétal
  - Mettre en place un suivi du site

Sur un chantier envahi, 4 principes fondamentaux sont à respecter : éviter la **propagation des semences**, éviter les **exports de terre**, ne pas laisser de **terre dénudée** et **intervenir avant pollinisation**.

## SOURCES D'INFORMATION ET OUTILS :

**Guide d'identification et de gestion des EVEE sur les chantiers de Travaux Publics – mai 2016 :**  
[https://www.fnpt.fr/sites/default/files/content/publication/leguide\\_v5-pdf-interactif.compressed.pdf](https://www.fnpt.fr/sites/default/files/content/publication/leguide_v5-pdf-interactif.compressed.pdf)

**Guide du cluster- Ecochantiers « L'ambrosie sur mon chantier BTP : comment prévenir et lutter contre sa présence ? »**  
 disponible sur [www.ambrosie-risque.info](http://www.ambrosie-risque.info)